



HAL
open science

Tatouages

Luc Renault

► **To cite this version:**

Luc Renault. Tatouages. Dumézil, Bruno. Les Barbares, PUF, pp.1266–1270, 2016, 978-2-13-074985-1.
hal-02002320

HAL Id: hal-02002320

<https://hal.science/hal-02002320>

Submitted on 31 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TATOUAGES

Les grands ensembles étatisés égyptien, perse, grec et romain n'utilisent le tatouage qu'en tant que marque d'appartenance et/ou de flétrissure. Le tatouage ornemental ne s'institutionnalise, lui, qu'au sein de sociétés faiblement stratifiées où la division du travail dépend surtout du sexe et de la classe d'âge (Nubie, Syrie, Arabie, Maures d'Afrique du Nord, Balkans), ou bien au sein de groupes un peu plus hiérarchisés où le pouvoir est constamment

renégocié entre des chefs de clans contraints de s'engager dans des formes d'échange et d'affirmation personnelle exigeantes et compétitives (Altaï).

Nubie, Syrie, Arabie, Afrique du Nord

Au sud de l'Égypte et au nord de la Nubie, d'anciennes nécropoles ont livré plusieurs momies féminines tatouées de motifs punctiformes (losanges concaténés) utilisés dans la région pendant plus de deux millénaires. Associés à de profondes scarifications abdominales, ces tatouages correspondent à des rites d'accession à la nubilité pratiqués au sein de groupes sédentaires faiblement stratifiés. Vers 2000 av. J.-C., trois Nubiennes tatouées et scarifiées ont été emmenées en Égypte puis ensevelies à Deir el-Bahari, à proximité du temple funéraire de Mentuhotep II. Elles y exerçaient peut-être une charge liturgique destinée à vivifier le roi, avant et après sa mort, associant musique, danse et sexualité.

Le tatouage est également pratiqué dans les steppes et les déserts syriens de l'Antiquité (Lucien, *Dea Syr.* 59 ; Théodoret de Cyr, *Quæst. in Oct., in Lev.* 28). Ce sont apparemment les femmes qui monopolisent le décor, comme le suggèrent à la fois les témoignages relatifs à l'Arabie préislamique et les enquêtes ethnographiques réalisées dans cette région au début du xx^e siècle. Au milieu du v^e siècle de notre ère, un médecin d'Afrique du Nord nous informe que les femmes maures portent des tatouages sur le visage (Cassius Felix, *De med.* 13, 1). Ces traditions féminines se sont maintenues jusqu'à nos jours, en dépit de l'hostilité des docteurs coptes (Pseudo-Chenouté, 14, 20 ; *Canons dits de saint Basile*, 27) et musulmans (hadiths du Prophète maudissant tatoueuse et tatouée).

Balkans et Danube

Les barbares tatoués les plus fameux de l'Antiquité sont les Thraces (Hérodote, V, 6). Il s'agit à nouveau d'une tradition féminine (*Dissoi Logoi*, fr. 2) comme l'attestent les textes et la peinture sur vase. Le répertoire est géométrique et rythmique (traits, points, chevrons, zigzags) et couvre les bras, les jambes, le cou et le menton.

Des auteurs de l'époque hellénistique se plaisent à imaginer que le tatouage des femmes thraces était à l'origine une flétrissure infligée soit par les hommes pour les punir d'avoir tué Orphée (Phanoclès, *Erôtes è kaloi*, fr. 1, 23-27), soit par les femmes scythes ennemies, pour les avilir (Cléarque de Soles, *ap.* Athénée XII, 27, 524d-e). Les femmes thraces qu'ont connues les Grecs provenaient de petites communautés rurales faiblement stratifiées. Les élites thraces, liées au monde gréco-macédonien et perse, ne se tatouaient pas, contrairement à ce qu'affirme Dion Chrysostome dans un passage essentiellement rhétorique (*Or.* XIV, 19-20).

La pratique du tatouage est également signalée par Strabon (VII, 5, 4) en Illyrie et dans les Alpes dinariques. Le tatouage féminin de Bosnie-Herzégovine, encore pratiqué au début du xx^e siècle, constitue peut-être un prolongement de ces anciennes traditions. D'autres auteurs anciens prétendent que les Agathyrses, un peuple danubien voisin des Thraces, se peignent le corps de marques bleues ineffaçables (P. Mela, *Chor.* II, 1, 10) et/ou ont les cheveux bleus (Pline, *Hist. nat.* IV, 88). Virgile mentionne de son côté les « Agathyrses peints » (*Georg.* II, 115) et les « Gélons peints » (*Æn.* IV, 146), une tribu proche où, selon le sarcasme de Claudien, on aime se peindre les membres au fer (*In Ruf.* I, 313). Les scoliastes de Virgile, embarrassés, hésitent entre tatouage, badigeon de boue et vêtements multicolores (*Brev. exp.* et *Schol. Veron.* à *Georg.* II, 115 et *Æn.* IV, 146). D'autres mentions éparses et obscures laissent entendre que le tatouage était pratiqué près du Danube (entre autres Pline, *Hist. nat.* XXII, 2 ; Hésychios, s. v. *Istriana*). S'agit-il de traditions féminines, comme en Thrace, ou d'un tatouage mixte, comme celui qui a cours beaucoup plus à l'est, en Asie centrale ? Nul ne le sait.

Altai

Le tatouage n'est jamais mentionné par les auteurs grecs de l'époque classique lorsqu'ils parlent des Scythes du nord de la mer Noire. C'est sur les hauts plateaux de l'Altai, à l'autre extrémité de la steppe, qu'il faut se rendre pour trouver une tradition de tatouage très expressive, préservée sur plusieurs occupants de tombes gelées ayant vécu aux iv^e et iii^e siècles av. J.-C. (culture de Payryk). Sont

actuellement connus trois hommes et trois femmes, tous largement tatoués de motifs essentiellement zoomorphes (cerfs, bouquetins, oiseaux, poissons, griffons), réalisés dans un style curviligne. Il s'agit moins ici de marquer le passage à l'âge adulte, comme au sein de sociétés essentiellement structurées en classes d'âge, que de rehausser l'apparence personnelle dans un contexte d'échanges et de compétition entre membres des strates supérieures (chefs et guerriers). Aux tatouages s'ajoutent en effet des vêtements et des couvre-chefs recherchés, des ornements en bois sculpté et doré, des appliques de soie, de cuir et de feutre (ainsi que des éléments de mobilier, des chevaux harnachés, etc.). Ce tatouage élitaire peut être comparé à celui des îles Marquises au temps des premiers contacts, également couvrant, élaboré et mixte.

Île de Bretagne

Vers 240 de notre ère, Hérodien prétend que les Bretons « sont tatoués de dessins variés et de figures d'animaux de toutes sortes » (*Hist.* III, 14, 7). Vingt ou trente ans plus tôt, Solin parle de plaies formant diverses figures d'animaux que les Bretons s'infligent dès l'enfance (Solin, 22, 12). À quoi fait écho Claudien lorsqu'il évoque les Pictes morts sur le champ de bataille, couverts de figures marquées au fer (*Bell. Get.* 417-418, voir aussi *Stil.* II, 248). Ces notices fantaisistes, qui, avec celles d'Isidore de Séville (*Etym.* IX, 2, 103 ; XIX, 23, 7), ont inspiré à Théodore de Bry ses fameuses gravures d'hommes et de femmes pictes (mises en couleur par Thomas Hariot), n'ont qu'une faible valeur informative.

Il faut davantage se fier à ce qu'écrivent César, Pline et Tacite : tous les trois font mention de pratiques de peinture corporelle, abusivement interprétées par la suite comme des tatouages (Tertulien, *De virg. vel.*, 10, 2). César note que les guerriers bretons se badigeonnent d'une couleur bleu foncé (qu'il appelle *vitrum*) pour se donner un aspect plus effrayant dans les combats (*Bell. Gall.* V, 14). À sa suite, Properce (*Eleg.* II, 18, 23) et P. Mela (*Chor.* II, 51) parlent de « Bretons teints » (*inficti Britanni*). Pline, lui, évoque des rites sacrés au cours desquels les femmes des Bretons marchent nues, le corps noirci avec une teinture appelée *glastum* en gaulois

(*Hist. nat.* XXII, 2). Mais contrairement à ce qu'explique Pline, l'hapax *glastum* ne désigne pas une plante tinctoriale mais un bleu ou un vert à la fois intense et brillant (cf. *glaesum/glesum*) correspondant à l'acception de *vitrum* chez César (il pourrait s'agir d'une terre argileuse). Tacite connaît pour sa part une caste de guerriers germains, les Haries, qui, pour se donner un « aspect effrayant et fantomatique » dans les combats, arborent « boucliers noirs et corps peints (*tincta corpora*) » (*Germ.* 43, 6). Un canon disciplinaire adressé aux évêques de Northumbrie en 786, habituellement interprété comme une condamnation du tatouage, est lui aussi dirigé contre la *tinctoria*.

► BARKOVA L. L. & PANKOVA S. V., « Tattooed Mummies from the Large Pazyryk Mounds : New Findings », *Archaeology, Ethnology and Anthropology of Eurasia*, vol. 2, 2005, p. 48-59. – KEIMER L., *Remarques sur le tatouage dans l'Égypte ancienne*, Le Caire, IFAO, 1948. – RENAUT L., « “Mains peintes et menton brûlé” : la parure tatouée des femmes thraces », dans L. Bodiou, F. Gherchanoc, V. Huet & V. Mehl (dir.), *Parures et artifices, le corps exposé dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 191-216. – VILA A., *Aksha II. Le cimetière méroïtique d'Aksha*, Paris, Klincksieck, 1967. – ZIMMERMANN K., « Tätowierte Thrakerinnen auf griechischen Vasenbildern », *Jahrbuch des deutschen archäologischen Instituts*, vol. 95, 1980, p. 163-196.

LUC RENAUT

→ Pictes ; Thraces.